



Gérard CAUDRON

MAIRE

Vice-président de la MEL
(Métropole Européenne de Lille)

ARRETE N°35664

Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-20 Code du Général des Collectivités Territoriale (CGCT) donnant pouvoir au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 5 juillet 2020

Vu la délibération n°VA_DEL2025_118 du 30 septembre 2025, désignant Monsieur Jean-Michel MOLLE 6^{ème} adjoint au Maire

Vu la délibération n°VA_DEL2025_119 du 30 septembre 2025, portant mise à jour de la détermination du nombre d'adjoints et fixant à 13 le nombre d'adjoints au Maire et à 4 le nombre des adjoints au Maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers,

Vu l'arrêté municipal n°35284 du 30 juin 2025 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Michel MOLLE, conseiller municipal

Considérant la nomination de Jean-Michel Molle en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'action communale et afin d'assurer la continuité du service public, il convient de donner délégation aux adjoints au Maire,

DGA Vie citoyenne
et attractivité

**Affaires juridiques
et institutionnelles**

ARRETE

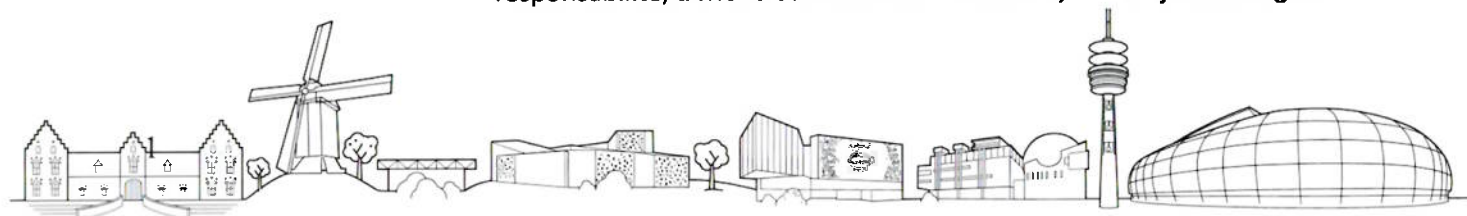
Article 1

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°35284 du 30 juin 2025.

Article 2

Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Jean-Michel MOLLE, 6^{ème} Adjoint délégué**

Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
BP 80089
59652 Villeneuve d'Ascq cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
villeneuvedascq.fr



- Au sport
- Aux centres de vacances
- Aux centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

Article 3

Monsieur Jean-Michel MOLLE, 6^{ème} adjoint, reçoit délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, correspondances relevant de sa délégation de fonction.

Cette signature sera précédée de la mention suivante « par délégation du Maire »

Article 4

Le Maire de la commune de Villeneuve d'Ascq, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal de la commune est chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Article 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Article 6

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés.

Copie en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq

Fait à Villeneuve d'Ascq,

Le 07/10/ 2025



Le Maire,
Gérard CAUDRON,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'arrêté n°35664

-par la **transmission en Préfecture** le 14/10/2025 et notification à l'intéressé le 14/10/2025 en application de l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-Une ampliation du présent arrêté sera affichée le 14/10/2025 pendant une durée de 2 mois calendaires sur les vitres extérieures de l'hôtel de ville visibles du public,